



Déclaration préalable à la CAPD du 29 juin 2018 :

Dans cette déclaration préalable, nous aborderons trois points de l'ordre du jour : la hors-classe, la classe exceptionnelle et les inéat-éxéat.

Tout d'abord, le Sgen-Cfdt dénonce le fonctionnement imposé pour le passage à la hors-classe. Au-delà de l'injustice flagrante que constitue le fait de prendre l'ancienneté dans le grade, indication ministérielle qui écarte de fait les ex-instituteurs d'une promotion à la hors-classe, nous aurions aimé avoir un groupe de travail sur ce sujet. Cela aurait permis de chercher ensemble comment contrebalancer cette injustice, par exemple en introduisant l'AGS dans le barème. Nous aurions pu pointer une dizaine de critères, peut-être même parmi ceux qui ont été choisis en conseil d'IEN, ce qui aurait permis d'obtenir une certaine transparence dans le barème puisqu'à chaque avis aurait pu correspondre un certain nombre de critères remplis. Le fait de mettre des quotas nous semble aussi particulièrement inéquitable et la possibilité de prendre l'AGS comme discriminant nous paraît indispensable puisque simple et acceptable par tous. Certains départements ont d'ailleurs fait ce choix. Nous vous avons, Monsieur le Dasen, alerté sur cette question dans deux lettres, et malgré une audience intersyndicale, nos revendications sont restées lettre morte. Certains de nos collègues auront sans doute perdu ces derniers jours motivation et confiance dans l'administration, ils auront une fois de plus le sentiment de n'être pas reconnus dans leur travail.

Ensuite, concernant le passage à la classe exceptionnelle, nous remarquons que parmi les promouvables à ce grade en 2018, certains n'ont que peu progressé dans leur classement par rapport à la session 2017. Nous craignons à nouveau que cela soit mal vécu : en effet, pour le plus anciens dans la hors-classe, se voir damer le pion par des personnes fraîchement arrivées dans ce grade pourrait entraîner une certaine incompréhension voire même du ressentiment. On évoque souvent les tentatives pour homogénéiser avec le 2nd degré. Parmi les PEGC, le classement pour l'accès à la classe exceptionnelle se

fait en fonction de l'ancienneté, ne devrait-on pas s'en inspirer ? Sur cette question aussi un groupe de travail serait judicieux. Notons tout de même un constat positif pour les personnels : le nombre de promus est en hausse pour cette session, nous ne pouvons qu'espérer que les promesses gouvernementales soient tenues.

Enfin, concernant les inéat-éxeat, le Sgen-Cfdt regrette de ne pas connaître les résultats des autres départements concernant la situation des personnels étudiés aujourd'hui. De manière générale, il nous semble essentiel d'accorder ces derniers au maximum et de laisser partir et entrer dans le département les personnels autant que faire se peut. Il nous paraît absurde que l'année dernière des personnes ayant l'exeat de la part de leur département d'origine n'aient pu entrer alors même que d'autres ont pris des disponibilités pour suivre leur conjoint loin de la Manche.